



ACCÈS AUX SOINS

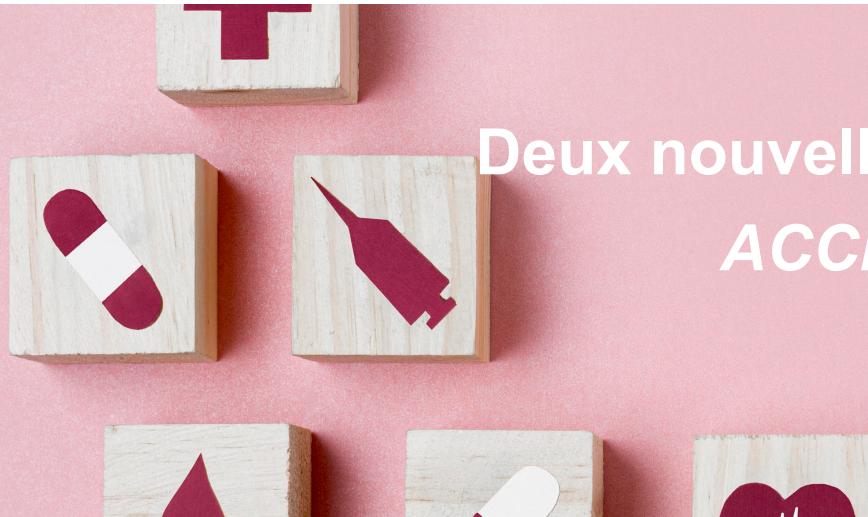
Newsletter spéciale - CPTS du Voironnais - Février 2026

Chers adhérents, chers partenaires du territoire,

L'accès aux soins est aujourd'hui un défi majeur sur notre bassin de vie. La CPTS, aux côtés des acteurs du territoire, poursuit un travail collectif pour renforcer l'organisation et faciliter les parcours.

**Nous avons le plaisir de vous partager les outils et avancées réalisés
ces derniers mois.**

**Deux nouvelles procédures
ACCÈS AUX SOINS
disponibles**



L'accès à un médecin traitant devient de plus en plus difficile sur notre territoire. Parallèlement, d'autres solutions se développent pour faciliter l'accès aux soins, comme le SAS, les maisons médicales de garde, ou encore les cabines de téléconsultation.

La CPTS du Voironnais a souhaité **rendre lisibles ces différentes solutions** auprès des usagers afin de leur faciliter le parcours de soins et leur orientation. Pour les professionnels de santé, l'objectif est de **clarifier l'organisation du territoire, harmoniser les pratiques d'orientation, et renforcer la coordination entre les acteurs** afin d'offrir une réponse adaptée et cohérente aux patients.

Deux procédures ont été co-construites avec les acteurs du territoire :

Procédure à destination des usagers

- Comprendre les différentes portes d'entrée du système de soins
- Savoir quand et comment solliciter le SAS
- Identifier les solutions en cas de recherche d'un médecin traitant

👉 Document disponible en téléchargement en cliquant [ici](#).

Procédure à destination des pros de santé

- Clarification des organisations SAS / PDSA / MMG
- Rappel des ressources du territoire et du rôle de chaque structure
- Aide à l'orientation des usagers selon le niveau de besoin

👉 Document disponible en téléchargement en cliquant [ici](#).

”

L'accès aux soins est un enjeu majeur sur notre territoire. Les procédures que nous avons élaborées et diffusées sont essentielles, car elles reposent sur l'engagement de nombreux professionnels de santé qui s'organisent collectivement pour améliorer la prise en charge des patients. Des médecins généralistes participent notamment, en proposant régulièrement des créneaux de soins non programmés, accessibles uniquement après régulation par le 15 — comme pour les Maisons Médicales de Garde. Or, ce dispositif reste encore largement méconnu des usagers. Mieux informer, c'est aussi permettre une orientation plus adaptée et un accès aux soins plus efficace pour tous.

- Julie GARNAUD,
Chargée de missions à la CPTS du
Voironnais



Organisation du SAS et de la PDSA

Pour mémoire :

Le SAS : Service d'Accès aux Soins

Il assure une réponse coordonnée aux demandes de soins non programmés en journée.

La PDSA : Permanence des Soins Ambulatoires

Elle garantit la prise en charge en dehors des horaires d'ouverture des cabinets grâce à la mobilisation des médecins du territoire.

”

*Depuis mi-juin 2025, nous accueillons les patients à la Maison Médicale de Garde Sud Voironnais, située à l'Hôpital de Tullins, pour le secteur **Tullins-Moirans-Voreppe**. Elle est ouverte les week-ends et jours fériés : le samedi de 12h à 20h, et le dimanche et les jours fériés de 8h à 20h. Les consultations se font uniquement sur rendez-vous, après régulation par le 15 ou via les Urgences du CHV. Il n'est pas possible de venir sans régulation préalable. Toute l'équipe est pleinement mobilisée et motivée pour accueillir les patients du territoire, assurer une prise en charge de qualité et contribuer, à notre niveau, à améliorer l'accès aux soins les week-ends et jours fériés*





Charte de bonnes pratiques des cabines de téléconsultation

Le développement des cabines de téléconsultation nécessite une vigilance particulière quant à la qualité des pratiques et à leur complémentarité avec la médecine de ville.

Le groupe de travail dédié a finalisé une **charte de bonnes pratiques des cabines de téléconsultation**, visant à :

- Garantir un usage approprié et sécurisé
- Assurer la complémentarité avec les professionnels du territoire
- Encadrer les situations cliniques adaptées / non-adaptées

👉 *Charte disponible en cliquant [ici](#).*

”

Dans une période qui conjugue le développement des outils numériques et les difficultés d'accès aux soins, la téléconsultation est devenue à la fois un sujet d'actualité et un domaine d'intervention pour la CPTS. Ses membres ont rédigé une charte pour



partager et diffuser de bonnes pratiques sur la base de leur expérience. Ce document est affiché à proximité des lieux de téléconsultation. Il prévoit également la possibilité pour les patients de faire part de leurs questions de leur ressenti à propos de cette modalité.

- Michel SABY, représentant des usagers pour l'Association RAPSODIE



Recherche d'un médecin traitant : nouveau formulaire 2025

Afin d'améliorer le suivi et la priorisation des situations, la CPTS met en place un **nouveau formulaire de demande en ligne** :

- Saisie simplifiée
- Tri automatisé selon les critères de vulnérabilité
- Suivi interne facilité

👉 *Formulaire disponible en cliquant [ici](#).*

🌟 Médecins, nous avons besoin de vous pour intégrer notre dispositif de recherche de médecin traitant !

Même ponctuellement, même pour quelques patients prioritaires : **toute participation compte** pour réduire l'attente et sécuriser les parcours. Si vous souhaitez vous engager dans notre dispositif, ou avoir plus d'information, contactez Julie, notre Chargée de Missions : Julie.garnaud@cptsduvoironnais.com

Quelques chiffres :



Merci à tous les professionnels engagés !

Ce travail est le fruit d'une collaboration active entre : médecins, infirmiers, pharmaciens, structures hospitalières, régulation, MMG etc.

Votre participation renforce chaque jour notre capacité à améliorer l'accès aux soins sur le territoire.



CPTS du Voironnais

Campus de la Brunerie - 180 boulevard de Charavines - 38500 Voiron

Vous avez reçu cet email parce que vous vous êtes inscrit à notre newsletter.

[Se désinscrire](#)